



HAL
open science

Licence professionnelle Commercialisation des produits agroalimentaires et agricoles (fruits et légumes) à l'international

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Commercialisation des produits agroalimentaires et agricoles (fruits et légumes) à l'international. 2012, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. hceres-02038141

HAL Id: hceres-02038141

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038141v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Commercialisation des produits
agroalimentaires et agricoles (fruits &
légumes) à l'international

de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Commercialisation des produits agroalimentaires et agricoles
(fruits & légumes) à l'international

Dénomination nationale : SP5-Commerce

Demande n° S3LP130004084

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Avignon
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel :
 - Institut Supérieur Européen de Management Agroalimentaire (ISEMA) (CCI Avignon)
 - Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)
- Secteur professionnel demandé : SP5-Echange et gestion

Présentation de la spécialité

Proposée exclusivement en formation initiale, cette licence professionnelle, ouverte depuis 2004, est portée par l'IUT de l'Université d'Avignon. Les objectifs de la formation ne sont pas clairement définis mais les métiers sont présentés : responsable export, commercial des produits agricoles et/ou agroalimentaires à l'international, technico-commercial, responsable commercial d'une zone/pays, responsable négociation vente/achat, responsable transit, commissionnaire. Les aspects professionnalisants sont classiques tels que : le projet tutoré, le stage, la participation des étudiants aux conférences, aux visites d'entreprises ou aux salons professionnels. La sélection (un candidat sur trois) s'effectue sur dossier et sur entretien. Le positionnement dans l'offre de formation mentionne qu'un master existe dans le même domaine au sein de l'université.

De nombreux diplômes permettent l'accès à cette licence professionnelle : les L2 *AES, LEA, Droit, Agrosociétés* ; les DUT en *Génie du conditionnement et de l'emballage, Génie biologique*, ainsi que plusieurs BTS mais il n'existe ni parcours ni unité d'enseignement préparant à l'intégration de ces publics variés dans ce cursus. Une remise à niveau a été tentée pendant un an, mais sans renouvellement ni analyse de cette expérience. Le positionnement dans l'offre de formation régionale n'est pas évoqué dans le dossier mais des éléments sont transmis dans l'autoévaluation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'établissement annonce des partenariats professionnels dont la contribution correspond à 29 % de la formation. La participation des professionnels extérieurs dans le fonctionnement et l'évolution de la spécialité n'ont pas de modalités précisées dans le dossier. Il existe une bonne cohérence des contenus pédagogiques et de l'organisation des unités d'enseignements. La politique des stages est décrite mais le dispositif d'évaluation des projets tutorés, n'est pas présenté. La formation est placée sous la responsabilité d'un universitaire qui s'appuie sur une équipe pédagogique dont la composition n'est pas précisée. L'animation de l'équipe de formation et du conseil de perfectionnement, ainsi que les relations avec les autres équipes de l'établissement ne sont pas évoquées dans le dossier.

Les effectifs sont majoritairement constitués par les titulaires de BTS, puis de DUT, avec un taux de réussite satisfaisant. L'établissement a privilégié les enquêtes propres pour le suivi de l'insertion professionnelle et seules les réponses 2010 sont présentées. Aucune autre information n'est disponible. Les chiffres sont incohérents avec la déclaration de l'établissement, cette licence étant exclusivement en formation initiale. Le taux d'insertion professionnelle est peu fiable dans la mesure où le taux de réponse est faible pour les enquêtes nationales et où l'on constate un manque de clarté pour les enquêtes propres. Les postes occupés en sortie de licence professionnelle correspondent à la formation, mais le taux de poursuite d'études peut atteindre plus de 30 %.

L'aspect international est assez peu déployé et manque de valorisation. Beaucoup d'éléments qui devraient figurer dans le dossier et accompagner la présentation de ce cursus, ne sont pas renseignés ou comportent des réponses hors sujet et/ou incomplètes. L'autoévaluation est satisfaisante bien que la qualité du dossier n'ait pas été évaluée, et aucune appréciation globale transmise.

- Points forts :

- Attractivité de la spécialité.
- Cohérence et organisation des unités d'enseignements.

- Points faibles :

- Enquête sur le devenir des diplômés peu fiable.
- Partenariats professionnels non formalisés.
- Taux de poursuite d'études trop élevé.
- Données contradictoires et nombreuses imprécisions.

Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé que l'établissement renseigne et argumente avec rigueur les différents items permettant de caractériser la spécialité à partir d'un bilan objectif et complet. Il est recommandé de rendre opérationnel le conseil de perfectionnement en précisant ses rôles et ses missions. Une analyse prospective doit être menée comme un outil d'aide à l'évolution de la spécialité et à l'identification de mesures concrètes pour en améliorer sensiblement le pilotage.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

Enquêtes nationales renseignées pour 2006 exclusivement

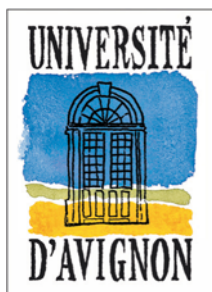
| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement) | | | |
|---|------------|------------|------------|
| | Année 2008 | Année 2009 | Année 2010 |
| Nombre d'inscrits | 18 | 12 | 19 |
| Taux de réussite | 94 % | 92 % | 100 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | 16 % | 0 % | 0 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de DUT | 11 % | 8 % | 26 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de BTS | 55 % | 75 % | 73 % |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | 100 % | 100 % | 100 % |
| Pourcentage d'inscrits en formation continue | 0 % | 0 % | 0 % |
| Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation) | 0 % | 0 % | 0 % |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | 29 | 29 | 29 |
| ENQUETES NATIONALES | | | |
| | Année 2008 | Année 2009 | Année 2010 |
| Taux de répondants à l'enquête | NR | NR | NR |
| Pourcentage de diplômés en emploi (2) | | | |
| Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2) | | | |
| Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2) | | | |
| ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION | | | |
| | Année 2008 | Année 2009 | Année 2010 |
| Taux de répondants à l'enquête | NR | NR | 73 % |
| Pourcentage de diplômés en emploi (2) | | | 33 % |
| Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2) | | | 37 % |
| Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2) | | | 30 % |

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre. Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

LPRO COMMERCIALISATION AAI

1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- **Outils de pilotage général des formations.** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
 - Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
 - Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
 - Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).

- Un outil d'évaluation des formations par les étudiants a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.
- **Suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des étudiants** – Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
- **Label TICE** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
 - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
 - un accompagnement dans leur travail personnel à travers **quelques unes des activités suivantes** :
 - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
 - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
 - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
 - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
 - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
 - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
 - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

2. OBSERVATIONS SPECIFIQUES

Licence Professionnelle Commercialisation des produits agroalimentaires à l'international

Précisions/rectifications

Sur les objectifs de la formation. La LP CPAI prépare aux métiers liés à la commercialisation des produits agroalimentaires avec une spécialisation dans les activités import/export. Les objectifs sont l'acquisition d'un ensemble de compétences et connaissances dans l'analyse des marchés-pays, l'analyse de faisabilité économique des projets d'exportation, les processus d'innovation et d'adaptation de produits, l'organisation des filières agroalimentaires, la sécurité alimentaire, la qualité, le transport logistique, la négociation, l'élaboration des contrats.

Sur l'origine des étudiants. La majorité de nos étudiants sont des sortants de BTS, DUT commerciaux, et BTS ou DUT en biologie. Certaines matières comme la négociation commerciale, la communication commerciale et le marketing ont été enseignées dans les BTS et DUT commerciaux et pas en DUT biologie mais toutes ces matières sont revues en LP CPAI avec des applications dans le secteur agroalimentaire. Cela permet aux profils commerciaux de consolider leurs connaissances en les enrichissant par les applications sectorielles IAA et aux profils « bio » d'acquérir de compétences commerciales. Nous n'avons pas jugé nécessaire de poursuivre l'expérience d'une UE de remise de niveau sur les matières commerciales pour les étudiants venant des Bac plus 2 scientifiques, d'autant plus que cette expérience n'a pas donné les résultats escomptés et reste coûteuse pour l'établissement.

Sur la formalisation des partenariats. La formation n'est pas organisée en alternance pour donner la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de réaliser leur stage à l'étranger. En 2010 et 2011, des stages ont été effectués en Angleterre, Canada, Espagne, Chili, Italie, Chine. Quant aux entreprises locales partenaires, les liens sont matérialisés d'abord par les conventions de stage. Les stages sont d'une durée minimum de 4 mois (certains étudiants prolongent leur stage à 6 mois et programment leur soutenance en septembre, durée qui leur permet de développer des missions avec un contenu intéressant). Les liens sont ensuite tissés via la réalisation des projets tutorés. A travers ces projets, les entreprises participent à la formation des jeunes, tout en bénéficiant des analyses et études effectuées par les étudiants pour promouvoir l'exportation de leurs produits. En 2011, ces projets ont porté, à titre d'illustration, sur :

- Développement des exportations de confitures premium « *Confit de Provence* » au Royaume Uni (www.confitdeprovence.com)
- Exportation des calissons de la marque "*Le Roy René*" en Russie (www.calisson.com)
- Etude du marché « *Herbes de Provence* » en collaboration avec l'entreprise « Provence Tradition » (www.provence-tradition.com)
- Etude de faisabilité d'exportation de la laitue « iceberg » en Russie en collaboration avec la société « Green Produce » (www.greenproduce.fr)

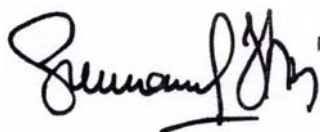
Sur le dispositif d'évaluation des projets tutorés. Les projets tutorés se font en majorité en collaboration avec des entreprises locales, des PME du secteur agroalimentaire. L'objectif est de mener pour leur compte des études de faisabilité des projets export. Un échange constructif entre l'IUT et les entreprises locales est mis en place grâce à ces projets tutorés.

Leur évaluation est effectuée sur la base d'un rapport écrit et d'une soutenance orale devant un jury. Les étudiants doivent respecter un cahier de charges (document formalisé) et suivre les consignes données par les tuteurs enseignants.

Sur les enquêtes. Les enquêtes sur le devenir des diplômés des premières promotions, menées directement par la formation, ont eu un faible taux de réponse (adresses et contacts non actualisés, des étudiants partis à l'étranger). Le SCUIOIP de l'Université a, depuis l'année 2009/2010, repris le suivi dans le cadre des enquêtes nationales, et assure un meilleur suivi des sortants, ce qui explique que les résultats ne soient probants que sur les deux dernières années.

Sur le taux de poursuite d'études. Le taux de poursuite d'études est en effet d'environ 30%. Aucun encouragement ou incitation n'est adressé aux étudiants dans ce sens, mais il est d'autant plus difficile de gérer ce problème que les poursuites d'études ne s'expliquent pas par l'absence de perspective professionnelle à la sortie de la formation. Certains étudiants poursuivent en écoles d'ingénieurs ou écoles de commerce puisqu'ils affichent une double compétence à la fois en biologique (en bac+2) et commerciale en LP CPAI, profils qui sont, apparemment, recherchés par certaines Ecoles.

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Ethis', written in a cursive style.

Emmanuel ETHIS